

COMMUNE DE FELLETIN



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du vendredi 13 avril 2018
à 20h30**

Convocation par le Maire, Jeanine PERRUCHET, par courrier électronique jeudi 5 avril 2018.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEN, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, M. Benoît DOUEZY, M. Roger LEBOURSE, Mme Anne-Marie PONSODA, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

Étaient absents avec pouvoir :

- Mme Joëlle GILLIER donne pouvoir à M. Wilfried CELERIEN
- Mme Joëlle MIGNATON donne pouvoir à Christophe NABLANC
- M. Michel AUBRUN donne pouvoir à Corinne TERRADE

Étaient absents :

- M. Philippe GILLIER,
- Mme Manon THIBIER

SECRETAIRE DE SEANCE Benoît DOUEZY

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu des séances du 9 février et 16 mars seront soumis au conseil lors d'une prochaine séance.

ORDRE DU JOUR :

Il est demandé au conseil municipal s'il accepte l'inscription à l'ordre du jour de 3 points supplémentaires :11, 12 et 13

1. Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2017 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement

2. Compte Administratif de l'exercice 2017 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
3. Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
4. Taux des taxes communales pour 2018
5. Budget prévisionnel pour l'exercice 2018 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
6. Subventions aux associations
7. Redevances des services
8. Admissions en non-valeur : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
9. Diagnostic énergétique : résiliation de la convention avec le PNR
10. Droit de préemption urbain : information du conseil municipal
11. *Convention d'utilisation de la piscine intercommunale*
12. *Convention de mutualisation de l'ingénierie territoriale 2018*
13. *Création d'une fourrière pour animaux errants*

QUESTIONS DIVERSES

1. Compte de gestion du Comptable public de la commune pour l'exercice 2016 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement

Présentation de Grégory FERINGAN

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Débat

Grégory FERINGAN explique que le compte de gestion du Comptable public retrace les mêmes opérations que le compte administratif de l'Ordonnateur. Il précise que d'après la circulaire budgétaire de la préfecture que le compte de gestion doit être *approuvé* par le conseil municipal, et ce vote doit intervenir *avant* le vote du compte administratif.

René NICOUX dit que ce serait bien que le détail des restes à réaliser mentionnés dans le compte administratif soit communiqué aux membres du conseil avant la séance.

Jeanine PERRUCHET donne son accord sur cette demande.

Résultat du vote

Budget principal

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

Budget annexe Assainissement

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

2. Compte Administratif de l'exercice 2017 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement

Présentation de Christophe NABLANC

Les documents présentés au conseil ont été joints à la convocation.

Il est demandé au conseil municipal

DE PRENDRE ACTE de la présentation du compte administratif ;

DE CONSTATER les identités de valeurs avec le compte de gestion du Trésorier municipal ;

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

D'ARRETER les résultats définitifs de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent sur les documents joints.

Madame le Maire sort de la salle du conseil pendant le vote.

Il est précisé que pour le vote du compte administratif, d'après la circulaire budgétaire de la Préfecture de 2017 le maire n'est pas compté dans les conseillers présents.

Résultat du vote

Budget principal

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	16	12	12	0	4

4 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

Budget annexe Assainissement

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	16	12	12	0	4

4 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

3. Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement

Présentation de Christophe NABLANC

Les documents présentés au conseil ont été joints à la convocation.

Il est demandé au conseil municipal

DE DECIDER d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme indiqué sur le document joint.

Résultat du vote

Budget principal

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	13	13	0	4

4 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

Budget assainissement

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	13	13	0	4

4 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

4. Taux des taxes communales pour 2018

Présentation de Christophe NABLANC

L'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice 2018 a été joint à la convocation ;

Il est demandé au conseil municipal

DE DECIDER de maintenir pour l'exercice 2018 les taux des 3 taxes à leur niveau 2017 :

Taxe d'habitation	6,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65,00 %

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

5. Budget prévisionnel pour l'exercice 2018 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement

Présentation de Christophe NABLANC

Les documents présentés au conseil ont été joints à la convocation.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER le budget pour l'exercice 2017 tel que présenté dans le document joint.

Résultat du vote

Budget principal

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	13	13	0	4

4 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

Budget annexe Assainissement

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	13	13	0	4

4 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

6. Subventions aux associations

Présentation de Wilfried CELERIEN

La commission « Vie associative » s'est réunie mardi 3 avril à 20h30, salle du conseil municipal, afin de faire une proposition sur la répartition des crédits inscrits au budget pour les subventions aux associations à l'article 6574.

Montant des crédits : **55 000 €**.

Acompte versé en début d'exercice à l'UNION CYCLISTE FELLETI EN CREUSE-CORREZE : **3 500 €**

Tous les membres du conseil ont été invités à participer à la réunion de la commission.

Il est demandé au conseil municipal

D'ACCORDER les subventions aux associations au vu de la proposition de la commission, sous réserve de l'acompte déjà versé :

Associations felletinoises	Subvention attribuée
Union Cycliste Felletin en Creuse	3500
(inclus un acompte versé de 3500 €)	3500
Coop. Scol. Maternelle	1000
Coop. Scol. Élémentaire	4000
Jeunesses Musicales de France	166
Felletin Tennis Club	800
Les Portes du Monde	10000
Quartier Rouge	2000
F.N.A.C.A.	200
Amicales des anciens combattants	200
C.C.S.F.	400
Trad'Fuse	150
La pierre qui chante	150
L'Outil en Main	517,5
Felletin PromoBat	500
Court-Circuit	500
Les Michelines	1400
Plaisir de Lire	2000
Gym. Volontaire	600
La Petite Maison Rouge	500
F.P.E.	11000
U.S.F	4500
U.S.F. (entretien du stade)	4008
Ass. Sportive collèèg J.Grancher	450

Associations non felletinoises	Subvention attribuée
Les Nuits Noires	500
Cantate en FA	150
Les Amis de l'Orgue d'Aubusson	300
Radio Vassivière	200
Cordes et Compagnies	1000
TéléMillevaches	200
Judo en Marche	200
Pays'Sage	300
Lire en Creuse	
PoMoLoC	
(Pour une Monnaie Locale en Creuse)	
Ligue de l'enseignement	
L'Union des D.D.E.N.	100
Total	54991,5

D'AUTORISER le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

Débat

A la demande de Renée NICOUX, Wilfried CELERIEN précise que Cordes et compagnies est une association de musiciens qui donne des concerts gratuits au centre de loisirs et à la maison de retraite.

Résultat du vote

Pour l'UNION CYCLISTE FELLETIN EN CREUSE

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	15	15	0	2

2 Abstentions : Corinne TERRADE, Michel AUBRUN (ayant donné pouvoir à Corinne TERRADE)

Pour LA PIERRE QUI CHANTE

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	15	15	0	2

2 Abstentions : Françoise BOUSSAT , Joëlle GILLIER (ayant donné pouvoir à Joëlle GILLIER)

Pour les PORTES DU MONDE

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	15	15	0	2

2 Abstentions : Christophe NABLANC, Joëlle MIGNATON (ayant donné pouvoir à Christophe NABLANC)

Pour PROMOBAT et FELLETIN PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	16	16	0	1

Abstention : Marie-Hélène FOURNET

Pour les autres Associations

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

7. Redevances des services

Présentation de Wilfried CELERIE

Il est proposé au conseil municipal

De revoir les tarifs des services suivants pour 2018 :

A compter du 1er juillet 2018 :

Marché hebdomadaire – droits de place	Tarif 2017	Tarif 2018
Tarif à la journée		
Droit de place <i>par mètre linéaire</i>	0,70 €	1,00 €
Branchement électrique Forfait	3,00 €	3,30 €
Branchement eau forfait	2,00 €	2,30 €
Abonnement trimestriel		
Droit de place <i>par mètre linéaire</i>	6,50 €	6,50 €
Branchement électrique Forfait	35,00 €	35,00 €
Branchement eau forfait	20,00 €	20,00 €

À compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Cantine et garderie	Tarif 2017	Tarif 2018
Repas cantine	3,20	3,30 €
Ticket occasionnel garderie	2,20	2,30 €
Carte trimestrielle garderie	13,00	14,00 €

À compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Accueil de loisirs périscolaire du soir			
Quotient familial		Redevance trimestrielle 2017	Redevance trimestrielle 2018
Tranche 1	Inférieur ou égal à 399 €	12,00 €	14,00 €
Tranche 2	De 400 € à 599 €	14,00 €	16,00 €
Tranche 3	De 600 € à 799 €	16,00 €	18,00 €
Tranche 4	De 800 € à 999 €	18,00 €	20,00 €
Tranche 5	Égal ou supérieur à 1 000 €	20,00 €	22,00 €

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

8. Admission en non-valeur

Présentation de Christophe NABLANC

Monsieur le Trésorier a transmis des états de pièces irrécouvrables :

- arrêté à la date du 20 mars 2018 sur le budget principal pour un montant de **31 870,26 €**;
- arrêté à la date du 20 mars 2018 sur le budget annexe du service assainissement pour un montant de **614,05 €**;

Il est demandé au conseil municipal

D'ADMETTRE EN NON VALEUR les créances mentionnées sur les états des pièces irrécouvrables pour les montants suivants :

- sur le budget principal **31 870,26 €**
- sur le budget annexe du service de l'assainissement **614,05 €**;

Débat

Grégory FERINGAN explique que le montant de 31 870,26 € admis en non-valeur sur le budget principal correspond aux arriérés de taxe foncière due au titre du contrat de crédit-bail sur les années 2009 à 2013 incluses, qui avait fait l'objet d'un échéancier, restés impayés du fait de la liquidation de la société. Il n'a été payé qu'une seule échéance.

Renée NICOUX souhaite que ceci soit précisé dans la délibération, en précisant les années.

Jeanine PERRUCHET donne son accord sur cette demande.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

9. Diagnostic énergétique : résiliation de la convention avec le PNR

Présentation de Christophe NABLANC

Le 23 septembre 2016 le conseil municipal a approuvé un projet de convention avec le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR), d'une durée de 3 ans, ayant pour objet de définir les besoins énergétiques de la collectivité, détecter les dérives et les problèmes, envisager des actions correctrices, estimer les économies réalisables et établir un plan d'action, moyennant une participation financière annuelle de 657,50 € TTC

Le conseiller technique recruté pour cette mission a très rapidement demandé sa mutation et le poste est resté vacant jusqu'à une période récente, de sorte qu'à ce jour il n'y a pas eu exécution de la convention.

Il est proposé au conseil municipal

DE DEMANDER LA RESILIATION de la convention avec le PNR pour le diagnostic énergétique.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

10. Droit de préemption urbain : Information du conseil

Présentation de Jeanine PERRUCHET

Le 28 septembre 2017 le conseil municipal a donné pouvoir à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, dans le cadre du droit de préemption urbain, pour décider, au nom de la commune, de renoncer à l'achat dans un délai de 2 mois à partir de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), dès lors qu'aucun projet communal ne porte sur le bien faisant l'objet de la DIA, et sous réserve d'en informer le conseil municipal à chaque séance.

Depuis décembre 2017 Madame le Maire a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens suivants :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Vendeurs
07/02/18	Rue de Beaumont	AK 222 et 223	M. et Mme FRANCILOUT Patrice
12/02/18	Le Cros Burtaud	AO 118, AO 138, AO 145	M. GRANADO Jean-Pierre MI. Mme NICOLETTI Maryse
23/02/18	Pré Saya La Salle	AD 175	Mme PLATZMAN Nadine
06/03/18	43 Grande Rue	AM 418	M RICHEN Philippe
07/03/18	33 Rue de la Maison Rouge	AI 11, 16, 17, 322, 324, 327, 330, 332	Consorts BELLE
20/03/18	15 Place Courtaud	AL 10, AL 11	M et Mme ERGUY

11. Convention d'utilisation de la piscine intercommunale

Présentation de Wilfried CELERIEN

Le 10 juillet 2018 le conseil communautaire de Creuse Grand Sud a fixé les nouveaux tarifs de la piscine intercommunale. Pour l'accueil des élèves en période scolaire le tarif est de 1,50 € par élève par séance. La proposition

de convention est soumise au conseil municipal pour l'application de ces nouvelles conditions.

Il est proposé au conseil municipal

D'APPROUVER la proposition de convention d'utilisation de la piscine intercommunale pour l'enseignement de la natation aux élèves de l'école élémentaire de Felletin pour l'année scolaire 2017-2018 à raison de 28 séances de 40 minutes, moyennant une contribution financière de 1,50 € par élève à la charge de la commune ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

12. Convention de mutualisation de l'ingénierie territoriale 2018

Présentation de Christophe NABLANC

La communauté de communes Creuse Grand Sud propose de mutualiser l'ingénierie territoriale par convention, dont le projet est en annexe. Pour les missions de base, le tarif du service est forfaitaire, soit **500 €** pour la commune de Felletin.

Il est proposé au conseil municipal

DE SOLLICITER la mutualisation de l'ingénierie territoriale notamment pour l'assistance au lancement du marché de travaux de mise en accessibilité des écoles maternelle et élémentaire et de la mairie, inscrits à l'agenda d'accessibilité pour 2016 et 2017.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le projet de convention.

Débat

Philippe COLLIN précise que le nouveau directeur des services techniques a une bonne connaissance dans ce domaine.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	14	14	0	3

3 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Didier RIMBAUD.

13. Création d'une fourrière pour animaux errants

Présentation Philippe COLLIN

A différentes reprises la commune a dû recueillir des chiens trouvés en état de divagation sur le territoire communal. Afin d'organiser les conditions d'accueil des chiens errants, il a été créé une installation à l'Alcazar.

Il est proposé au conseil municipal

De fixer les conditions d'accueil des animaux errants :

- Seuls les *chiens* errants sont recueillis : ceux trouvés en divagation sur le territoire communal et ceux confiés par des communes limitrophes.
- La capacité maximale d'accueil est de 2 chiens.
- La durée d'accueil est de :
 - 1 mois calendaire pour les chiens trouvés en divagation sur le territoire communal
 - 2 semaines calendaires pour les chiens confiés par des communes limitrophes.
- A l'issue du délai d'accueil, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire :
 - S'il a été trouvé en divagation sur le territoire communal il est confié à l'association de protection des animaux la plus proche, sur accord de celle-ci. A défaut d'accord, le vétérinaire est consulté afin de déterminer le sort de l'animal ;
 - S'il a été confié par une commune limitrophe, il est restitué à celle-ci
- Des frais de fourrière sont facturés au propriétaire lors de la restitution de l'animal :
 - 10 € par jour et par animal pour les chiens trouvés sur le territoire communal,
 - 20 € par jour et par animal pour les chiens confiés par des communes limitrophes.

Débat

Jeanine PERRUCHET précise qu'une association s'est proposée d'aller s'occuper des chiens quand ils sont dans le chenil.

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	17	17	17	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Renée NICOUX demande si la commune intervient sur des chantiers situés en propriété privée.

AG ENDA

FÊTE DE L'ECOTOURISME A FELLETIN AU MOIS DE MAI

03/05/2018 *mise en avant des savoir-faire locaux*

Visite de la filature de laines Terrade et initiation au feutre de laine

Du 04/05 au 06/05 : Fête Nationale du Vladkistan

09/05/2018 *sensibilisation à l'environnement et découverte des terroirs*

Atelier cuisine « plantes sauvages comestibles »

11/05/2018 et 25/05/2018 *mise en avant des savoir-faire locaux*

Démonstration et initiation à la sérigraphie

11/05/2018 au 13/05/2018 *mise en avant des savoir-faire locaux*

Initiation complète à la pratique de la sérigraphie

12/05/2018 *sensibilisation à l'environnement* Balade thématique « le cycle de l'eau »

18/05/2018 *sensibilisation à l'environnement* Balade « observation des étoiles »

19/05/2018 *sensibilisation à l'environnement* Initiation à la Pêche à la Ligne pour les enfants

27/05/2018 *découverte des terroirs* Bal Trad

29/05/2018 *mise en avant des savoir-faire locaux et sensibilisation à l'environnement*

Visite commentée de l'exposition de tapisserie et conférence sur le paysage

FETE PATRONALE : SAMEDI 9 – DIMANCHE 10 JUIN

FETE DE LA DIAMANTERIE : SAMEDI 16 JUIN